

Commissions Administratives Paritaires Locales des 16 et 17 juillet 2015

Catégorie B

Un mouvement de cadres B très important : 65 départs et 110 arrivées sur le département, soit un différentiel positif de 45 agents. Le département reste toutefois déficitaire de 16,3 agents sur cette catégorie :

	Implantés	Pourvus	Écart	Déficit TP	Détachés et autres	ALD et détachés	Situation nette
Grenoble	273	274	1	-11,7	-5	18,8	3,1
Extérieurs (Isère hors Grenoble et PNC)	144	131	-13	-4,2		8	-9,2
EDR	35	33	-2	-0,7			-2,7
PNC (trésoreries)	238	224	-14	-11,8	-1	19,3	-7,5
TOTAL département	690	662	-28	-28,4	-6	46,1	-16,3

Cette situation, est fortement pénalisante pour les agents et tout particulièrement dans les petites structures comme la trésorerie de Saint Laurent du Pont qui subit un déficit de 2 agents pour 4 emplois implantés dans cette catégorie.

Outre ce déficit, c'est toute la politique de réduction des effectifs qui a des conséquences importantes sur les agents mais aussi sur les usagers.

Ce mouvement, malgré son importance, n'a permis qu'à 57 agents d'obtenir leur premier vœu. 16 chaises non pourvues, c'est encore trop et ce déficit laisse trop d'agents et de services en souffrance.

Ce sont les raisons qui nous ont amenés à voter contre ce mouvement.

Lors de cette séance la direction nous a aussi informé du mouvement concernant les agents ALD, détachés, non affectés ou nouvellement affectés en direction. Ce mouvement concerne :

- 37 ALD
- 5 agents détachés
- 1 agent non affecté
- 8 agents nouvellement affectés direction

soit un total de 51 agents.

Le nombre important d'ALD (37) et de détachés (5), fausse les règles de mutation et laisse nos collègues concernés dans l'incertitude et la crainte du lendemain.

Pour le mouvement des agents affectés en direction, nous notons que les représentants du personnel ne sont pas destinataires des fiches de souhaits des agents. Seule, une liste des agents par service au 1^{er} septembre sans distinction des nouveaux arrivants des agents déjà en poste nous a été transmise.

La direction locale considère que toutes ces données sont transmises aux représentants du personnel pour information. Non soumises au vote elles ne nécessitent pas plus d'information.

La direction nous a toutefois assuré qu'elle étudiait les différents cas qui lui sont soumis.

Ces fiches de souhait ont malgré tout pu être consultées lors d'une suspension de séance.

Les représentants de la liste Union UNSA-CFTC/CFDT encouragent les collègues affectés en direction à leur transmettre leurs fiches de souhaits afin qu'ils soient informés et qu'ils puissent mieux les défendre.

Catégorie A

L'objet de cette CAP était le mouvement principal au 1^{er} septembre 2015.

L'ensemble des documents nous avait été fourni avant la séance.

Quelques chiffres pour l'Isère en 2015 :

Effectifs A implantés : 237 agents plus 8 huissiers, déficit temps partiels 10 emplois, ALD 21,6 emplois soit situation nette + 5,6 agents.

Suppression de 2 emplois (fermeture des trésoreries de Roybon et des Avenièrès) redéploiement d'un poste d'adjoint de la Paierie vers la Trésorerie de la Verpillière.

32 agents concernés par le mouvement, 10 départs et 4 arrivées extérieures.

Mouvement juridique conforme au projet communiqué dont 21 mutations suite à la création des 3 Pôles de Contrôle Revenus Patrimoine (Nord-Isère, Sud-Isère, Sud-Isère Contrôle). Pour la majorité, ces agents sont issus des anciennes structures fiscalité immobilière du département.

Le vote a eu lieu sur le mouvement juridique : Solidaires contre , UNSA-CFTC/CFDT et CGT abstention.

La Direction locale a ensuite présenté, pour information, les **affectations des ALD, des détachés et des agents en Direction**. Comme lors des dernières CAP, de nombreux cas ont fait l'objet de discussions.

En effet, des agents concernés par le mouvement juridique sont, dans un second temps, affectés ailleurs par le biais de détachements. De la même manière, des agents affectés « à la disposition du Directeur » bénéficient de détachements.

Nous avons de nouveau rappelé que le recours aux détachés (15) fausse les règles de mutations et participe au blocage des mouvements (gel des postes). Nous avons de nouveau insisté pour que les personnes actuellement en détachement demandent leur mutation pour « régulariser leur situation » sur le poste occupé.

De plus, cette pratique à la discrétion de l'administration génère des différences de traitement entre services (décision de la direction locale de renforcer un service plutôt qu'un autre).

Pour rappel, les détachements doivent uniquement permettre de trouver des solutions à des situations particulières et délicates, et rester à ce titre exceptionnelles.

Seuls certains détachements répondent à ce critère.

Nous avons interpellé la Direction pour essayer de faire valoir au mieux les souhaits des agents en faisant des propositions allant dans ce sens (car les conséquences en termes d'orientation professionnelle et de contraintes personnelles ne sont pas neutres).

En effet, certains collègues sont malheureusement affectés sur des postes ne figurant pas dans leurs premiers choix ou même dans leur fiche de vœux.

La Direction nous a rappelé qu'elle devait aussi tenir compte de ses propres contraintes pour pourvoir les postes, mais qu'elle étudierait nos suggestions ou en tiendrait compte dans la mesure de ses possibilités.

Dernière minute : une affectation a pu être modifiée suite à notre intervention, permettant à un agent d'obtenir un poste plus conforme à ses aspirations. Donc, n'hésitez pas à nous confier vos demandes !

Flash local sur les restructurations en Isère

En complément, voici la synthèse d'une réunion d'information locale relative au devenir des structures dans notre département.

Les informations qui suivent seront discutées lors des prochains CHS et C.T.L en septembre.

Le but de la DGFIP est de supprimer les trésoreries de petite taille.

Les emplois sont transférés mais chaque agent doit exprimer son souhait de suivre ou non sa mission.

Fermetures de trésorerie prévus pour janvier 2016 :

- Monestier de Clermont absorbée par Mens (sauf Miribel-Lanchâtre qui serait rattachée à la trésorerie de Vif)
- Saint Geoire en Valdaine absorbée par Voiron pour le SPL et vers la Tour du Pin pour l'impôt (le SITCOM du Guiers serait transféré sur la trésorerie du Pont de Beauvoisin)
- Goncelin vers Le Touvet
- Virieu absorbée par La Tour du Pin pour le SPL et le SIP (1 emploi transféré), sauf 3 communes (Bilieu, Charavines et Le Pin) qui demandent leur rattachement à la trésorerie de Voiron et Oyeu au Grand Lemps.

Dans l'attente vraisemblablement des prochains sur la liste : Allevard-Pontcharra, Pont de Beauvoisin-les Abrets voire Villard de Lans (aux dires du DDFIP de la Drôme qui l'a annoncé à nos collègues CFDT de la Drôme). Cette information a été démentie par le DDFIP de l'Isère !!!

Fusions domaine fiscal prévues :

- SIP Oisans et SIP Drac (avril 2016)
- Transfert du Service impôts de la trésorerie de St Etienne de Saint Geoirs vers le SIP la Côte Saint André (janvier 2016)
- CDIF Grenoble 1 et 2